
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 5 octobre 2010

Résolution: CA10 14 0321

Demander au conseil municipal d'adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un Règlement visant à autoriser l'usage résidentiel et une hauteur de bâtiment de quatre à six étages, pour la propriété située au 7400, boulevard Saint-Laurent.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de demander au conseil municipal de la Ville de Montréal :

1. d'adopter, en vertu des dispositions de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un règlement visant notamment à autoriser l'usage résidentiel et une hauteur de bâtiment de quatre à six étages, pour la propriété située au 7400, boulevard Saint-Laurent;
2. de soumettre ce dossier, conformément à l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal, à l'Office de consultation publique de Montréal, afin qu'il procède à la consultation publique requise.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1104992006

Anie SAMSON

Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 6 octobre 2010